

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 144)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 1003

présenté par
M. Ruffin

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

Les salaires du secteur privé sont indexés sur l'évolution du patrimoine des cinq cents fortunes françaises.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Selon le dernier classement Challenges, le patrimoine des 500 fortunes françaises a dépassé les 1000 milliards d'euros, soit +315 % depuis 2010. Cet amendement vise donc à indexer les salaires sur l'évolution du patrimoine des 500 fortunes françaises.